

## AGRICULTURE

# Nos 15 propositions pour une agriculture plus durable et plus juste

*Ce document présente des pistes de propositions de France Nature Environnement (FNE) pour la future Loi d'orientation agricole (LOA) et pour le pacte en cours d'élaboration.*

### **Pourquoi changer de modèle ?**

**Le modèle agro-industriel majoritaire est à bout de souffle** : il surexploite les ressources (eau, énergie, intrants, sols) et les hommes et femmes qui travaillent pour produire toujours plus dans des conditions de vie dégradées, où ils sont surendettés et sous-rémunérés. Il est l'une des causes majeures de la dégradation de notre environnement (climat, biodiversité, eau, sol et air), alors que la production alimentaire a absolument besoin de ces ressources naturelles.

Cela se traduit par une baisse drastique du nombre d'agriculteurs au profit de l'agrandissement et la surcapitalisation des fermes restantes, rendues difficilement transmissibles. Cela accentue la spécialisation, rompt le lien entre le monde agricole et le territoire qu'il occupe et compromet la souveraineté alimentaire.

Pourtant, **des alternatives existantes ont fait leurs preuves** : l'agroécologie paysanne et l'agriculture biologique redéfinissent notre rapport au vivant et répondent efficacement aux enjeux de climat et de biodiversité, tout en assurant la souveraineté alimentaire : nous devons favoriser l'installation de fermes à taille humaine, produisant une alimentation sûre, diversifiée, durable et de qualité qui nourrisse réellement la population et assurant un revenu décent aux producteurs.

### **Les enjeux du projet de loi et de pacte d'orientation agricole**

Ce projet de loi et ce pacte doivent permettre de relever le défi du renouvellement démographique agricole tout en assurant la transition vers l'agroécologie, pour répondre aux enjeux eau, vie des sols et fertilité, bouleversement climatique, biodiversité et habitats, mais aussi résilience sociale et souveraineté alimentaire.

Pour cela, notre système alimentaire doit se transformer, par une rupture réelle avec le modèle agro-industriel qui a mené aux dégradations actuelles. Cela passe par 3 transformations essentielles et consensuelles dans les scénarios qui montrent des chemins vers la résilience et la durabilité de notre système agricole et alimentaire. Ces transformations ne pourront se faire sans la protection du foncier agricole et l'augmentation massive du nombre d'agriculteurs et agricultrices portant des projets agroécologiques.

› La **généralisation de l'agroécologie**, qui s'appuie sur des sols sains, vivants, et sur les processus naturels pour produire de l'alimentation, respectueuse de l'environnement, s'exonérant des engrais et produits chimiques de synthèse et qui laisse une place aux écosystèmes fonctionnels et aux habitats de biodiversité (haies, mares, bosquets, etc.), au service d'une alimentation et d'un environnement bon pour la santé humaine au sein de la santé globale (One Health).

› Ensuite, **la transition de l'élevage**, par la réduction drastique de la production industrielle associée à la consommation d'aliments d'origine animale, dans une trajectoire du moins et mieux qui permet la sortie de la production animale industrielle et soutient l'élevage agroécologique et paysan.

› Enfin, **la reconexion de l'agriculture et l'alimentation**, c'est-à-dire l'articulation de la production et la consommation est essentielle pour sécuriser des débouchés à la transition, et permettre l'accès de toutes et tous à une alimentation sûre, de qualité, en quantité suffisante, choisie, saine... Cela demande notamment la territorialisation des systèmes agricoles et alimentaires, pour les rendre résilients face aux risques climatiques, économiques ou géopolitiques, en relocalisant les productions pour renforcer notre souveraineté alimentaire et en développant des politiques alimentaires locales.

### **Qu'est-ce que l'agroécologie ?**

L'agroécologie consiste à appliquer aux conditions de production agricole dans un écosystème, les principes de l'écologie qui concernent les relations entre les êtres vivants au sein de ce même système.

Elle est définie légalement depuis 2014 dans l'article 1 du code rural et de la pêche maritime : *Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agroécologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire.*

*Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.*

Cette définition légale pourrait être utilement complétée, comme le recommande le CESE dans son avis "[La transition agroécologique : défis et enjeux](#)" voté en 2016, de façon à ce que soit prise en compte l'importance des sols dans le but de gérer au mieux la matière organique, d'augmenter leur activité biotique, de réduire l'érosion et d'améliorer leur fertilité ainsi que de réaffirmer leur rôle dans la lutte contre le dérèglement climatique, notamment par la recherche de réduction du travail du sol, sa couverture permanente par des espèces diversifiées et la liaison au sol de l'élevage. De plus, il paraît pertinent de préciser les notions d'autonomie et de compétitivité : il s'agit ainsi de renforcer la viabilité économique durable des exploitations et le développement d'emplois de qualité.

## **Protéger le foncier agricole et augmenter massivement le nombre d'agriculteurs et agricultrices portant des projets agroécologiques**

Le foncier agricole et les sols étant des ressources primordiales pour notre souveraineté alimentaire, la loi d'orientation agricole doit être une grande loi foncière, permettant la préservation de la vocation agricole et nourricière des terres et la restauration de la qualité des sols. Cela doit se traduire dans tous les documents d'aménagements : SRADETT, SCOT, PLUI et PLU, et en utilisant toutes les procédures de protection (Zones Agricoles Protégées, PAEN).

La mise en application de la loi Zéro artificialisation nette doit être respectée, en appliquant la séquence ERC : éviter, réduire, compenser, afin d'éviter au maximum d'empiéter sur les surfaces agricoles, dont nous avons besoin pour la souveraineté et la résilience de notre production alimentaire.

### ***Proposition 1 : Lutter contre l'accaparement des terres et la concentration foncière***

Dans un contexte de baisse drastique du nombre d'agriculteurs (100 000 fermes de moins les dix dernières années, et la moitié des agriculteurs actuels atteindront l'âge de la retraite dans les dix prochaines années), et d'augmentation de la taille moyenne des exploitations (65 ha en moyenne en 2020, contre 53 en 2010), il est urgent de réguler l'accès aux terres pour permettre l'installation massive d'agriculteurs. En effet, on observe le développement de sociétés agricoles permettant à des multinationales d'accaparer les terres, et de les financiariser<sup>1</sup>. Ces processus échappent à toute régulation et il est nécessaire de lutter contre ces contournements juridiques qui empêchent la mise en place d'un système alimentaire agroécologique. Pour cela :

- ➔ Nous demandons l'abaissement des seuils de déclenchement des contrôles pour l'obtention des autorisations d'exploiter.
- ➔ Nous demandons le respect du contrôle des structures et le rétablissement réel de la priorité à l'installation face aux agrandissements. Cela signifie d'afficher la volonté politique d'aller chercher des candidats à l'installation, d'ouvrir les pôles installation transmission à Pôle Emploi et aux Missions locales, afin d'ouvrir l'accès de ces métiers à des jeunes éloignés de l'agriculture.

### ***Proposition 2 : Augmenter le nombre de fermes pratiquant l'agroécologie paysanne ou l'agriculture biologique en facilitant l'accès au foncier pour tous. Les candidat.e.s porteurs de projets agroécologiques***

Le renouvellement des générations agricoles doit être l'occasion d'installer des porteurs de projets agroécologiques. Pour cela, le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles doivent permettre de :

- ➔ Réaffirmer la priorité à l'installation face aux dynamiques d'agrandissement, en l'inscrivant clairement comme but de l'aménagement foncier dans le code rural. (L)
- ➔ Equilibrer les acteurs représentés dans les Commissions d'Attribution des Terres des Comités Départementaux d'Orientation Agricole (P)
- ➔ Accompagner la restructuration des grandes exploitations lors des transmissions, pour installer plus d'agriculteurs. (P)

---

<sup>1</sup> [\*Terre de Liens, La Propriété des terres agricoles en France, 2023\*](#)  
[\*Les Amis de la Terre, La Terre aux Paysans, l'agro-industrie hors des champs, 2023\*](#)

- ➔ Réviser les Schémas Directeurs Régionaux des Exploitations Agricoles (SDREA) pour donner la priorité aux projets agricoles qui s'inscrivent dans la transition écologique et la souveraineté alimentaire des territoires. Cela signifie écologiser l'accès aux terres, en mettant des conditions de pratiques agroécologiques (priorité à l'installation d'agriculture biologique, part minimale de la SAU couverte par des infrastructures agroécologiques...)(L)
- ➔ Développer des structures de portage foncier soit par les collectivités territoriales, soit par des structures privées de portage, non spéculatives et à but non lucratif, gérées de manière démocratique et participative et inclusive, favorisant la transmission et la transition agroécologique. (P)
- ➔ Accorder des avantages fiscaux aux citoyens qui investissent dans ces structures<sup>2</sup>. (L)

### ***Proposition 3 : Conditionner les aides à l'installation aux pratiques agroécologiques***

L'accès aux terres va de pair avec diverses aides à l'installation, et notamment la dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) pour les porteurs de projet de moins de 40 ans. Ces aides aussi doivent être éco-conditionnées. Une part de plus en plus importante des porteurs de projet est non issu du milieu agricole (NIMA), et se dirige vers l'agriculture après une reconversion professionnelle, à la recherche du sens social et environnemental de leur vocation. Ils sont essentiels pour l'agriculture française de demain. Or, de part une méconnaissance des parcours classiques d'installation ou parce qu'ils sont trop âgés, ils ne peuvent profiter de la DJA. Ainsi, la limite d'âge doit être réformée pour permettre à tous ceux et toutes celles qui portent des projets agroécologiques d'y avoir droit. Par ailleurs, l'éco-conditionnalité devra s'appliquer à toutes les aides à destination de l'agriculture, comme celles du Plan France Relance.

### **Transformation 1 : Généraliser l'agroécologie, dont l'agriculture biologique**

#### **Contexte et enjeux**

En accord avec les scénarios de transition proposés par l'IDDRI et Solagro, FNE promeut un modèle agroécologique, qui propose un ensemble de pratiques basées sur l'application de la connaissance des écosystèmes et de leur écologie à l'agronomie (agriculture biologique, agroforesterie, polyculture élevage,...). En effet, le triptyque robotique-numérique-génétique présenté par certains comme une réponse aux enjeux liés à l'agriculture favorise la dépendance des agricultrices et agriculteurs à des firmes et à des intrants (notamment énergie, mais aussi semences) ; entraîne la surcapitalisation des fermes qui freine la transmission ; et n'a pas fait ses preuves pour répondre à la multitude d'enjeux liés à l'agriculture (climatiques, environnementaux, sociaux ; de résilience et de souveraineté alimentaire). Si l'innovation fait partie de l'approche agroécologique, elle n'est pas seulement technique ou technologique mais avant tout organisationnelle, sociale et agronomique. La généralisation de l'agroécologie permettra d'augmenter la résilience face aux perturbations climatiques et économiques, et de sortir les agriculteurs et agricultrices de la dépendance (technique, décisionnelle, économique), de diminuer l'impact négatif de l'agriculture sur ses propres ressources que sont le sol, l'eau, la biodiversité fonctionnelle, mais aussi sur les agriculteurs, d'aller vers des écosystèmes agricoles multifonctionnels et de créer des emplois.

<sup>2</sup> [\*CESE, Du sol au foncier, des fonction aux usages, quelle politique foncière?, 2023\*](#)

Ainsi, il est nécessaire que l'action et l'argent publics convergent pour soutenir la transition et généraliser l'agroécologie, plutôt que de maintenir un système dépassé par les enjeux actuels et futurs. C'est d'ailleurs en ce sens que va le rapport de 2022 de la Cour des Comptes qui demande un soutien à l'agriculture biologique.

En parallèle, cela demande d'arrêter les investissements néfastes pour les sols, le climat et la biodiversité. A titre d'exemple, un rapport de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable sur le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030 recense que 6,7 Md€ des aides agricoles versées en France en 2022 sont néfastes pour la biodiversité, dont 248,7 M€ sont des aides étatiques (le reste étant lié à la Politique Agricole Commune [[IGEDD, 2023](#)]).

La révision à mi-parcours du Plan Stratégique National de la Politique Agricole Commune doit aussi être l'occasion de renforcer les aides liées au deuxième pilier, c'est-à-dire à des bonnes pratiques agricoles.

#### **Proposition 4 : Aller vers la sortie des pesticides de synthèse**

Les plans Ecophyto successifs n'ont pas permis d'engager la réduction de l'usage de pesticides en France, qui a même augmenté de 13% durant les 10 premières années du plan Ecophyto (2009-2019) malgré les quelques 500 M€ mobilisés. Pourtant, des scénarios montrent qu'il est possible de nourrir la population en se passant des pesticides. Notamment, l'INRAE a publié en 2023 3 scénarios potentiels pour une agriculture sans pesticides<sup>3</sup>. Si les deux premiers se basent sur des apports technologiques et techniques qui favorisent la dépendance des agriculteurs et agricultrices, le scénario 3 propose un modèle agricole résilient, territorialisé et durable permettant une alimentation saine et en quantité suffisante à la population.

Pour se diriger vers des systèmes agricoles se passant de pesticides de synthèse, FNE propose :

- ➔ D'installer systématiquement de l'agriculture biologique (AB) sur les aires d'alimentation de captage : La pollution de l'eau potable est fortement due aux résidus de pesticides et nitrates issues de l'agriculture en place sur les surfaces sur lesquelles l'eau s'infiltre et ruisselle pour alimenter les captages, appelées aires d'alimentation de captage (AAC). Aujourd'hui, la définition de ces AAC et d'un plan d'action de prévention de ces pollutions n'est qu'une option pour le préfet, et uniquement pour les points de prélèvements sensibles. C'est insuffisant pour protéger nos ressources en eau et la biodiversité. FNE demande donc à ce que les pratiques agricoles développées sur les AAC relèvent systématiquement de l'Agriculture Biologique, qui n'utilise pas ces produits de synthèse sources de pollution, grâce aux nouvelles installations et à un programme ambitieux de conversion des agriculteurs en place dans un délai maximal de 5 ans.
- ➔ De la même manière, les zones Natura 2000 doivent connaître une réduction drastique de l'usage de pesticides pour répondre à la décision du Conseil d'Etat du 15 novembre 2021. Il faut profiter du renouvellement générationnel du secteur agricole pour systématiser les reprises et installations sur les Zones Natura 2000 de cultures sans pesticides de synthèse. Faire des AAC et des zones Natura 2000 des territoires sans pesticides constitue la première brique d'un changement de modèle.

<sup>3</sup> [Mora O. \(coord.\), Berne J.A., Drouet J.L. et al. Agriculture européenne sans pesticides chimiques en 2050. Résumé de la prospective - INRAE \(France\), 2023](#)

- ➔ D'interdire dès aujourd'hui des substances les plus dangereuses, notamment le glyphosate, les néonicotinoïdes et CMR 2 « suspectés »
- ➔ D'interdire les exports sous forme de substance pure de pesticides interdits à l'exportation, de prévoir des sanctions pénales et de préciser les délais d'écoulement.
- ➔ D'interdire l'import de produits issus de productions utilisant des pesticides interdits en France et en Europe.

***Proposition 5 : Protéger et partager la ressource en eau dans un objectif de sobriété et de souveraineté alimentaire***

Dans un contexte de réduction de la disponibilité de l'eau et d'augmentation des événements climatiques extrêmes dont les longues périodes de sécheresse, la gestion quantitative de l'eau devient un enjeu agricole cristallisant les tensions.

La production agricole ne peut se faire sans eau, principal élément constitutif de la matière organique. Mais seulement 6% des surfaces agricoles sont actuellement irriguées, concernant 15% des exploitations. Il convient donc de relativiser la question de la captation de l'eau pour l'irrigation.

La trajectoire, face à une ressource en eau qui se raréfie, doit donc être de discuter en priorité des changements à opérer pour maintenir cette agriculture pluviale. Il faut adapter la demande d'eau à l'offre et non essayer de faire l'inverse. Un ensemble de pratiques permet de réduire les besoins d'eau des cultures : tout d'abord diminuer drastiquement les cultures destinées à l'alimentation animale, dont le maïs, très gourmand en eau aux périodes estivales, les plus critiques ; ensuite modifier les choix d'espèces et variétés cultivées, afin de les adapter aux nouvelles conditions de pluviométrie ; la recherche intensive d'augmentation des rendements, comme en arboriculture fruitière, se fait aux dépens de la consommation d'eau. La plus importante évolution sera de favoriser les sols vivants, car c'est l'ensemble de la vie dans le sol qui a la capacité de réguler l'eau, de la retenir et de la restituer ; ceci peut être mis en œuvre par une couverture constante des sols, des retours beaucoup plus importants au sol de matière organique fraîche afin d'alimenter la microfaune ; une meilleure intégration bocagère avec plus d'infrastructures agro écologiques (IAE). Pour ralentir la dynamique des flux d'eau de pluie et éviter l'érosion, il faut aménager le paysage des bassins versants : recréer des terrasses, intégrer de l'agroforesterie, etc. Enfin, limiter le labour, qui génère une érosion massive et est grandement responsable de la baisse de disponibilité quantitative de l'eau dans les milieux. Ainsi, les premières mesures de la gestion quantitative de l'eau doivent être la sobriété.

Concernant les besoins d'irrigation, nous demandons :

- ➔ à ce que les Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) soient de véritables services publics de l'eau d'irrigation, assurant la répartition entre exploitations avec de régulières révisions des volumes attribués, de façon à ce que l'eau d'irrigation soit accessible à des nouveaux installés sans augmenter la pression sur la ressource ni la dégradation de la qualité de l'eau, pour sortir de la gestion corporatiste qu'on peut voir actuellement, où l'eau sert toujours aux mêmes agriculteurs et agricultrices.
- ➔ Cela nécessite de connaître réellement les volumes d'eau prélevés, leur fréquence et la répartition actuelle, donc nous demandons la transparence sur l'action des OUGC.
- ➔ Qu'il soit publié annuellement par les services statistiques des Ministères de la Transition Ecologique et de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire un rapport croisant les données de volumes d'irrigation prélevés (BNPE) et les surfaces qui les utilisent (par type de production

précise et non par grande catégorie) à l'échelle de chaque sous-bassin-versant, de façon à identifier si des cultures ou des pratiques mettent des territoires en tension.

- ➔ Dans le même cadre, nous voulons que les volumes d'eau prélevés à des fins agricoles soient fléchés vers des cultures qui participent à la souveraineté alimentaire (agriculture biologique, maraîchage...), et non aux grandes cultures à vocation d'exportation, à vocation énergétique, ou destinées à l'alimentation animale ou encore la vigne.

### ***Proposition 6 : Maintien et reconquête de la qualité des sols***

Les aides à l'installation doivent s'accompagner d'objectifs de maintien et de reconquête de la qualité écologique des sols, tels les taux d'humus et d'autres indicateurs, à définir en fonction du contexte pédo-géologique. Un suivi de la qualité des sols de la ferme pourrait être demandé au jeune agriculteur, soutenu par une prise en charge financière des analyses de sols, dans un souci de suivi de la fertilité des sols et dans le cadre des travaux en cours sur la microbiologie des sols en milieu agricole (unité INRAE de Dijon).

Par ailleurs, les études d'impact des opérations d'aménagement doivent prendre effectivement en compte les sols et leurs fonctions écologiques et agronomiques, ceci afin de bien localiser les meilleures terres à vocation agricoles.

Toutes les pratiques de maintien de la qualité des sols doivent être soutenues et favorisées par toutes les politiques publiques : retour au sol de la matière organique fraîche, couverture des sols, semis sous couverts, cultures associées, jachères et cultures de légumineuses...

### ***Proposition 7 : Reconnaître et soutenir financièrement les Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rural (ONVAR) et les organisations paysannes (P)***

Les ONVAR sont des acteurs impliqués dans le développement agricole et rural alternatifs aux Chambres d'Agriculture et Instituts Techniques. La vingtaine d'organisations du réseau accompagne les agriculteurs et agricultrices vers des pratiques agroécologiques, travaille sur les questions de transmissions, les NIMA et les liens au territoire. Le développement de l'agroécologie passe aussi par le travail d'organisations paysannes qui ne sont pas reconnues comme des ONVAR.

Le Programme de Développement Agricole et Rural (PNDAR) fixe la répartition des crédits du Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (CASDAR) qui finance les différentes structures accompagnant le développement agricole et rural. La répartition se fait en faveur des chambres d'agriculture et instituts techniques, tandis que les ONVAR touchent un faible pourcentage : par exemple, en 2021, 17 ONVAR ont reçu 6% du total. L'orientation du PNDAR et donc la répartition des crédits CASDAR est fixée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Dans le cadre de la PLOA, nous demandons une reconnaissance de l'accompagnement fourni par les ONVAR et les structures paysannes, ainsi qu'un soutien financier renforcé pour atteindre 20 millions d'euros, à la hauteur de leur engagement pour un développement agricole durable. Par ailleurs, une partie des financements doit être dédiée à l'échelon régional de ces organisations, comme c'est le cas pour les Chambres d'Agriculture.

### ***Proposition 8 : Défendre au niveau européen un encadrement des NBT au même niveau que les OGM***

## **Transformation 2 : Accompagner la transition de l'élevage et la réduction de la consommation de viande, dans une trajectoire du «Moins et Mieux»**

### **Contexte et enjeux**

Tous les scénarios qui montrent des chemins vers une souveraineté alimentaire durable et résiliente s'accordent à dire qu'il faut une réduction de la production et de la consommation de viande. En effet, les tendances actuelles ne sont pas compatibles avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) fixés par la France et l'Europe. Les activités liées à l'élevage représentent près de 70% des émissions de GES de l'agriculture française, avec une part prépondérante liée à l'élevage bovin. Ces émissions s'accompagnent d'autres problématiques environnementales et sanitaires, comme de fortes pollutions aux nitrates pour les élevages de porcs, ou des gripes aviaires récurrentes pour les volailles, dues notamment à la forte densité d'animaux sur les territoires.

Ainsi, la réduction des cheptels de production industrielle est un enjeu majeur de la transition agricole. On observe déjà en France une double dynamique de diminution du nombre d'élevages et d'agrandissement des élevages restants. Ce décrochage de l'élevage français se fait en premier lieu au détriment des petits élevages paysans, pourtant les plus vertueux pour l'environnement, le climat, et le territoire, et est subi par les agriculteurs. Il est donc primordial d'accompagner la réduction des cheptels, pour qu'elle se fasse de manière juste et acceptable pour les agriculteurs, et pour qu'elle permette de soutenir et de déployer un élevage paysan aux nombreux bénéfices.

En effet, FNE distingue plusieurs modèles d'élevage, qui n'ont pas les mêmes impacts sur l'environnement, le climat et la biodiversité. Les productions animales industrielles sont des systèmes intensifs, qui regroupent 80% des animaux en France. Elles dépendent fortement d'une alimentation extérieure à l'exploitation, dont une partie non négligeable provient de l'importation. La densité d'animaux est forte, ils n'ont pas ou peu d'accès à l'extérieur. Le système est poussé vers la productivité au détriment du bien-être animal. Le traitement des effluents est problématique. Au contraire, l'élevage paysan, défini par le Collectif Nourrir avec la participation de FNE, est basé sur l'autonomie pour l'alimentation des animaux, une limitation du recours aux intrants et aux antibiotiques, un travail lié à la nature, une meilleure répartition de la valeur et une meilleure qualité de produits, ainsi qu'un ancrage dans le territoire et un nombre d'animaux par actifs réduit.

Ces modèles d'élevage permettent notamment de valoriser des surfaces qui ne peuvent être exploitées pour des cultures végétales (en montagne par exemple, valorisation de l'herbe et de la végétation spontanée), d'entretenir des espaces ouverts riches en biodiversité, comme des prairies permanentes qui permettent le stockage de carbone. S'ils sont intégrés à d'autres cultures dans des systèmes de polyculture élevage, ils permettent une rotation plus longue des cultures, et une fertilisation naturelle des sols. Les politiques et financements publics doivent permettre de changer les tendances actuelles pour que les activités d'élevage deviennent durables, c'est-à-dire plus petites, moins denses en animaux et adaptées aux capacités et ressources du territoire.

FNE propose donc une sortie de la production animale industrielle et un soutien à l'élevage paysan, dans une trajectoire du "Moins et Mieux" qui permet d'accompagner et de sécuriser la réduction du cheptel pour les agriculteurs. Par ailleurs, les propositions qui suivent doivent s'accompagner d'une réelle politique alimentaire, pour que la baisse de la production s'accompagne de la baisse de la consommation, et non de l'augmentation des importations, qui se ferait au détriment des éleveurs français, sans permettre de réduire l'impact sur le climat et la biodiversité.



### ***Proposition 9 : Sortir de la production animale industrielle et soutenir l'élevage paysan***

Pour sortir de la production animale industrielle, FNE demande :

- ➔ l'interdiction des nouvelles installations ou des agrandissements des Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE) d'élevage
- ➔ l'interdiction de l'élevage en cage et l'obligation d'un accès à l'extérieur pour tous les élevages.
- ➔ Cela doit s'accompagner d'un objectif d'autonomie alimentaire des troupeaux, ainsi que de conditions sur le bien-être animal, pour le respect de leurs besoins physiologiques (gratter, pâturer, fourir...).

Par ailleurs, il faut aller vers une réduction planifiée des cheptels, grâce à la mise en place d'un plan national d'accompagnement pour les éleveurs. Notamment, il devra prendre en compte les questions de densité d'animaux :

- ➔ Par territoire, avec des plafonds et planchers par département pour organiser la réduction des cheptels dans les territoires où la densité est trop forte et réinstaller de l'élevage là où il est quasi-inexistant.
- ➔ Par actif agricole.

Cette transition va nécessiter des aides spécifiques à la conversion vers l'élevage extensif, par la réorientation des aides à l'investissement pour qu'elles soient compatibles avec les objectifs de durabilité et qu'elles ne participent pas au surdimensionnement des élevages, comme proposé par l'Institute for Climate Economics dans son rapport de février 2023<sup>4</sup>. Reprendre les recommandations

En parallèle, il faut soutenir les élevages agroécologiques et paysans, comme la polyculture-élevage, élevage herbager ou encore le pastoralisme, FNE demande donc :

- ➔ D'adapter les critères sanitaires à l'élevage en plein air
- ➔ D'autoriser et financer les abattoirs mobiles à la ferme, pour un meilleur maillage territorial.
- ➔ De lancer des appels à projet spécifiques pour installer de l'élevage durable dans les territoires qui en manquent.

### ***Proposition 10 : accompagner la réduction de la consommation de viande***

Il paraît nécessaire de réarticuler les politiques agricoles avec des politiques alimentaires, pour sécuriser des débouchés aux agriculteurs qui s'engagent dans la transition et pour que les changements de production se retrouvent dans les assiettes, sans que cela signifie une augmentation des importations au détriment des agriculteurs et agricultrices françaises et de la qualité de l'alimentation. En effet, les changements de consommation ne dépendent pas que d'un "consommateur responsable", car de nombreux facteurs qui définissent l'environnement alimentaire du consommateur rentrent en jeu. Ainsi, la transition alimentaire, dont la réduction de la consommation de viande, doit se faire avec l'appui de politiques publiques

Cela passe par :

- ➔ Un réel affichage environnemental, prenant en compte l'impact des productions sur le climat, la biodiversité, et le bien-être animal. Cela signifie une prise en compte systémique des enjeux, et pas seulement tourné sur l'analyse du cycle de vie (ACV).

---

<sup>4</sup> [14CE, Transition de l'élevage : gérer les investissements passés et repenser ceux à venir, 2023](#)

- ➔ Une restauration collective qui propose une option végétarienne quotidienne
- ➔ Un encadrement de la publicité des produits issus de la production animale industrielle.
- ➔ Des campagnes de sensibilisation grand public et des actions plus ciblées, notamment sur les jeunes via les écoles et les cantines.
- ➔ Mettre une mention sur les menus et plats préparés sur les recommandations OMS de la consommation de viande et l'impact climatique.

**Transformation 3 : Reconnecter l'agriculture et l'alimentation, notamment par la territorialisation des systèmes agricoles et alimentaires, pour les rendre résilients face aux risques climatiques, économiques ou géopolitiques et sécuriser des débouchés à la transition**

**Contexte et enjeux**

L'alimentation est, à travers l'agriculture, le rapport quotidien des femmes et des hommes au vivant et à la nature. Pour que les transformations du monde agricole soient soutenues par des débouchés, il faut qu'elles s'accompagnent d'un changement dans les assiettes. Or, ce changement ne peut reposer sur le mythe d'un consommateur responsable, car les choix alimentaires sont fortement influencés par des facteurs extérieurs, qui composent l'environnement alimentaire (IDDRI, 2023), c'est-à-dire l'offre et la disponibilité des produits, le marketing, les informations ou le manque d'information sur les impacts des produits sur la santé des consommateurs, des écosystèmes, et des agriculteurs et agricultrices, les contraintes économiques ou socio-culturelles. Ainsi, les changements de consommation doivent reposer sur des politiques publiques fortes, qui permettront de sécuriser la transition de production des agriculteurs.

Le modèle agroindustriel a poussé à la mondialisation du système alimentaire, avec des chaînes de la production à la consommation reposant sur des longues distances, et des cycles de nutriments perturbés. Par exemple, l'alimentation animale française dépend fortement de soja sud-américain, dont l'azote va se retrouver dans les effluents, en quantité trop importante pour être gérée localement. De plus, cela favorise la dépendance du système aux énergies fossiles, et la spécialisation des territoires et des fermes. Le système alimentaire mondial devient alors sensible à toutes les perturbations climatiques, économiques et géopolitiques. Pour augmenter leur résilience, il faut ancrer les systèmes agricoles et alimentaires dans les territoires : ainsi, les ressources d'un territoire servent à produire des aliments consommés par la population du territoire. FNE propose un ensemble de mesures en ce sens, développant la capacité des territoires à décider et mettre en œuvre des politiques alimentaires locales (à travers le Pacte).

*[Les aspects essentiels de réduction de la consommation de viande sont déjà abordés ci-dessus.]*

### ***Proposition 11 : Promouvoir l'alimentation en circuit court et de proximité***

Pour favoriser une alimentation locale et en circuit court, il faut redévelopper des filières sur les territoires. Nous demandons la création d'un fonds, sur le modèle du fonds vert, pour :

- ➔ Accompagner la déspecialisation des fermes et des territoires
- ➔ Dans un objectif de souveraineté alimentaire des territoires, il faut accompagner la déspecialisation des productions, en l'articulant à différentes échelles (fermes, territoires, régions), pour que les ressources d'un territoire produisent pour l'alimentation locale.
- ➔ Favoriser le maillage territorial d'outils de transformation
- ➔ Pour que les productions locales aient des débouchés locaux, il faut que l'ensemble de la filière, et notamment les étapes de transformation, se retrouvent à l'échelle territoriale. Cela signifie favoriser les interactions entre les collectivités et les unités de transformation d'un territoire, notamment par les achats publics de la restauration collective, travailler à l'émergence de filières locales, dont des filières biologiques.
- ➔ Développer les projets de circuit court et vente directe.

Ce dispositif et les actions décrites ci-dessus doivent être articulés avec les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT), qui peuvent être des outils au service de la territorialisation des systèmes alimentaires. C'est pourquoi nous demandons :

- ➔ Leur systématisation pour que tous les territoires s'emparent de la question agricole et alimentaire, fassent un diagnostic et établissent une stratégie.
- ➔ Le développement de ces PAT doit se faire en privilégiant les formes de gouvernance partagées notamment avec les acteurs de la société civile.
- ➔ Par ailleurs, ils doivent intégrer les axes de la transition agroécologique, en favorisant la mise en place des propositions faites ci-dessus.

### ***Proposition 12 : Restauration collective***

La restauration collective est un levier essentiel pour accompagner les transformations du système agricole et alimentaire, de par le nombre de repas qu'elle représente et parce que l'action publique y a un rôle direct.

La loi EGAlim a permis d'entamer sa transition, cependant les résultats sont décevants : entre 6 et 7 % des produits servis en restauration collective sont issus de l'agriculture biologique, sur les 20% prévus. L'obligation d'un repas végétarien quotidien n'est pas encore respecté dans toutes les communes.

Depuis la promulgation de la loi, plusieurs rapports, de l'OFB notamment, montrent que le label Haute Valeur Environnementale (HVE) faisant partie des 50% de denrées durables prévues dans la loi ne permet pas d'assurer un changement vers des meilleures pratiques de production ou une baisse des impacts de l'agriculture sur les écosystèmes.

C'est pourquoi, FNE recommande :

- ➔ De sortir le label HVE des 50% de denrées durable (L)
- ➔ D'appliquer réellement la loi EGAlim via un suivi annuel et un accompagnement financier aux collectivités pour l'approvisionnement en produits biologiques.

- ➔ D'accompagner la réduction de la consommation de viande en instaurant une option végétarienne quotidienne et formant les cuisiniers de restauration collective à cette transition. (L)
- ➔ De généraliser la tarification sociale dans la restauration collective publique, pour que toutes et tous puissent bénéficier de repas durables et de qualité. (L)
- ➔ De développer la sensibilisation au bien manger, en terme nutritionnel mais aussi d'impact de notre alimentation sur le climat, la biodiversité, les paysages agricoles et les conditions de vie des agriculteurs et agricultrices. (P)

Par ailleurs, la France doit porter l'idée d'une exception alimentaire dans les marchés publics, afin que les marchés publics de la restauration collective puissent avoir des critères de proximité des productions avec les lieux de consommation.

***Proposition 13 : Encadrer les stratégies des acteurs privés pour rendre l'environnement alimentaire compatible avec la transition du système agricole et alimentaire***

Pour que les choix alimentaires soient compatibles avec la transition agroécologique, il faut que les consommateurs soient dans un environnement alimentaire sain, qui leur apporte les informations nécessaires pour connaître l'impact sanitaire, socio-économique et environnemental de leur alimentation. Cela demande :

- ➔ La mise en place d'un réel affichage environnemental, prenant en compte les impacts des pratiques agricoles sur le climat, la biodiversité et le bien-être animal.
- ➔ L'encadrement de la publicité sur les produits ultra-transformés, et sur les produits issus d'une agriculture industrielle nocive pour la planète. En particulier, les produits issus de l'élevage industriel.

***Proposition 14 : Permettre un accès digne de toutes et tous à une alimentation durable et saine***

Pour que toutes et tous puissent avoir accès à une alimentation de qualité, durable, saine et quantité suffisante, nous proposons :

- ➔ De limiter les taux de marge de la grande distribution sur les produits alimentaires issus de l'Agriculture Biologique. En effet, d'après une étude de l'UFC-que choisir, presque la moitié du surcoût d'un panier de produit bio par rapport à un panier conventionnel est dû aux surmarges de la grande distribution sur ces produits. Par exemple, les marges appliquées sur les fruits et légumes biologiques sont deux fois plus importantes que sur les mêmes produits conventionnels. La réglementation du prix des produits biologiques est aussi une des propositions de l'IDDRI<sup>5</sup>.
- ➔ De soutenir les expérimentations des caisses locales alimentaires, en vue d'une extension vers la Sécurité Sociale de l'Alimentation.
- ➔ De soutenir l'accès aux AMAPs pour tous.tes.

---

<sup>5</sup> [IDDRI, Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ? 2023](#)

***Proposition 15 : Refuser les accords de libre-échange qui imposent une concurrence déloyale aux agriculteurs***

Afin que les productions locales ayant des garanties sanitaires et environnementales ne soient pas mises en concurrence avec d'autres productions ne remplissant pas des cahiers de charges aussi exigeants, nous demandons la sortie de la France de ces accords de libre-échange.